



NAC SUGE 2022/2023

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), il est désormais interdit de communiquer toute donnée confidentielle à caractère personnel, dans le cadre de l'exercice des notations, sous peine de sanctions disciplinaires. La CFDT vous dit comment faire, et qui contacter ●

Sollicitée par le CFDT en 2019, la direction n'a fourni depuis aucun moyen supplémentaire permettant de pallier à l'interdiction de diffuser aux agents les listings de notations. Il est donc attendu que chaque agent face appel à ses délégués de commissions de notation pour connaître sa position dans le classement.

À DATE DE REMISE DES PROJETS, VOUS POUVEZ CONTACTER PAR MAIL VOS DÉLÉGUÉS DE NOTATION !

Ils pourront vous donner toutes les informations nécessaires vous concernant. Et les agents notés seront informés personnellement le jour-même (en cas de prise d'une PR ou d'un niveau) à l'issue des relevés de notations ●

POUR LE COLLÈGE CADRE

👤 Willy VARACAVOUDIN - Titulaire

✉ willy.varacavoudin@sncf.fr

☎ 06.12.17.62.04

👤 Christophe FRANCISCO - Suppléant

✉ christophe.francisco@sncf.fr

☎ 06.03.79.42.62

POUR LE COLLÈGE EXÉCUTION

👤 Carole KHUN - Titulaire

✉ carole.khun@sncf.fr

☎ 07.78.47.02.65

👤 Jonathan LUZY - Suppléant

✉ jonathan.luzuy@sncf.fr

☎ 06.27.65.53.21

DATES IMPORTANTES

POUR LE COLLÈGE CADRE

Remise des projets de notations le 04/10

Réclamations avant le 18/10

Commission de notation cadres 25/10

POUR LE COLLÈGE EXÉCUTION

Remise des projets de notations le 04/10

Réclamations avant le 18/10

Commission de notation cadres 27/10

LES AGENTS N'AYANT PAS ÉTÉ NOTÉS PEUVENT CONTACTER LEURS DÉLÉGUÉS:

➔ Avant le 18 Octobre pour les cadres

➔ Avant le 18 Octobre pour les exécutions

